

**Conditions générales du Service Formation portant sur la formation continue  
Bases de l'éducation et de l'accueil d'enfants**

**Article 1 - Inscription (ne s'applique pas pour les participants inscrits)**

L'inscription se fait pour l'ensemble de la formation. Après réception et validation de la demande d'inscription, Caritas Luxembourg notifie au candidat ainsi qu'à son l'employeur l'inscription à la formation.

**Article 2 - Modalités de paiement**

Le montant correspondant aux frais d'inscription s'élève à 995€. La facture est envoyée après validation de la demande d'inscription et doit être réglée endéans la quinzaine.

L'inscription n'est confirmée qu'après paiement des frais d'inscription.

**Article 3 - Désistement / Annulation par le participant**

En cas de désistement écrit à moins d'une semaine du début des cours, 50% du montant total restent dus. Au-delà de cette date et tout au long de la formation, aucun remboursement n'est possible, sauf cas de force majeure (maladie grave ou accident médicalement certifié : remboursement au prorata des cours déjà suivis). Dans tous les cas, l'inscription reste la propriété de l'employeur de sorte que celui-ci a la possibilité soit de substituer l'employé qui s'est désisté ou abandonné par un autre, soit de se faire rembourser selon les conditions ci-dessus.

**Article 4 - Certificat de participation / Rattrapages**

Un certificat de participation sera délivré au participant si le taux de participation aux cours est au moins égal à 80% par module et seulement après paiement des frais de participation. Si la participation aux cours est inférieure au taux de 80%, des cours de rattrapages sont organisés uniquement si l'absence a été justifiée par un certificat médical, maladie d'un enfant, justificatif écrit de l'employeur, justificatif d'un organisme de justice, de l'Etat ou de décès d'un proche. Aucun cours de rattrapage ne sera organisé sans justificatif valable. Le rattrapage sera seulement organisé pour le semestre prochain suivant la formation en cours. Une liste de présence journalière, servant de base de calcul pour la présence, est à signer à la fin de chaque séance de formation. Le taux de présence est mentionné sur le certificat de participation.

**Article 5 - Règlement du lieu de formation**

Le participant s'engage à respecter le règlement interne et les consignes de sécurité du lieu de formation.

**Article 5 - Propriété intellectuelle**

Le contenu des formations est la propriété exclusive de Caritas Luxembourg ou des formateurs.

La documentation utilisée lors des formations est distribuée exclusivement aux participants de la formation.

**Article 6 - Conditions spéciales**

En raison des mesures sanitaires liées au COVID-19, Caritas Luxembourg se réserve le droit de tenir la formation à distance en accord avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

**Article 7 - Informations sur le traitement des données personnelles**

Caritas Luxembourg s'engage à traiter les données personnelles collectées dans le cadre de la gestion des inscriptions conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Aucune information ne sera vendue, publiée ou communiquée à des tiers non impliqués directement dans le processus d'inscription ou dans la gestion des formations organisées par Caritas Luxembourg.

Le Service Formation de Caritas Luxembourg se réserve le droit d'utiliser ces données pour adresser ultérieurement à chaque participant toutes communications ayant trait à des offres de services analogues ou complémentaires à leur précédente inscription. Le destinataire de ces offres peut à tout moment demander par écrit la cessation de telles communications.

**Article 8 - Enregistrement et prise de photo durant le cours**

Le participant s'engage à ne pas enregistrer en vidéo, ni à prendre en photos les cours ou bien les membres du cours sans leur consentement ou le consentement du formateur.

**Article 9 - Règlement des litiges**

Toute contestation qui ne serait pas réglée à l'amiable, sera soumise à la loi luxembourgeoise et portée devant les Tribunaux compétants de Luxembourg-Ville.

Par ma signature, je soussigné(e) (Nom, Prénom) ..... déclare avoir pris connaissance des conditions générales du Service Formation et m'engage à m'y conformer.

Code classe BEA:

Date et Signature participant(e):